

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 2 mai 2022

OBJET :

Instauration d'un tarif pour cultiver un jardin à Mouzimpré et à Kléber

Rapporteur : M. VOGIN
Délibération n°7

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du 28 mars 2022, le conseil municipal a approuvé deux avenants relatifs à la résiliation de deux conventions confiant la gestion des jardins cultivés de Mouzimpré et solidaires de Kléber à l'association Jardinot.

Le conseil municipal a également émis un avis favorable à la reprise en régie de la gestion de ces jardins.

Aussi, le conseil municipal doit donc déterminer une redevance annuelle d'occupation d'un jardin à Mouzimpré et à Kléber.

Par ailleurs, il apparaît judicieux de responsabiliser les jardiniers auxquels une clé leur a été confiée pour accéder à leur jardin. En effet, la perte d'une clé implique un coût de fonctionnement non négligeable pour la commune afin de refaire un double. C'est pourquoi, il peut-être envisagé d'instaurer un tarif applicable à tout jardinier égarant la clé d'accès aux jardins qui lui a été confiée.

PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la commission élargie « urbanisme opérationnel et patrimoine » et « transition écologique » réunie le 20 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal de :

- fixer le montant annuel de la redevance d'occupation d'un jardin à Mouzimpré ou à Kléber à 10 € pour une parcelle et 20 € pour deux parcelles,
- fixer le tarif applicable à tout jardinier égarant la clé d'accès aux jardins et/ou aux cabanons au tarif en vigueur, tarif correspondant aux frais supportés par la commune pour refaire un double de la clé égarée.

DELIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 5 mai 2022.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	23
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	15 avril 2022
- Convocation distribuée le :	15 avril 2022
- Affichage du compte-rendu le :	06 mai 2022
- Affichage du procès-verbal le :	1 ^{er} juillet 2022

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- MME SCHINDLER, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME CADET à MME DROUVILLE
- M. BRUNE à M. ROSSIGNON
- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- M. BOURGUIGNON à MME HOUSSIN
- MME CREUSOT à MME BARDOUL

ABSENT

- M. EL JAOUHARI

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. HOFFER

Pour extrait

Michel BREUILLE,

